

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE D'AIX- MARSEILLE-PROVENCE-METROPOLE

Séance du 30 juin 2016

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 33 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORE - Gérard BRAMOULLE - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Bernard JACQUIER - Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSES - Richard MALLIE - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Jean-Pierre SERRUS - Guy TEISSIER - Martine VASSAL.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Martine CESARI - Eric DIARD.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECO 012-333/16/BM

**■ Attribution d'une subvention de fonctionnement au pôle de compétitivité Eurobiomed - Approbation d'une convention
MET 16/729/BM**

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Dans le cadre de sa politique de développement économique basée sur l'économie de la connaissance, le soutien de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence aux opérations technopolitaines, à la création d'entreprises innovantes ainsi qu'au développement de filières d'avenir portées par les pôles de compétitivité va s'avérer déterminant pour le développement du territoire. A ce titre, la Métropole d'Aix-Marseille-Provence a vocation à soutenir l'action des 6 pôles de compétitivité principalement impliqués sur son territoire : Optitec, Eurobiomed, Mer Méditerranée, Solutions Communicantes Sécurisées, Capenergies, Safe.

Un pôle de compétitivité rassemble sur un territoire bien identifié et sur une thématique ciblée, des entreprises, grands groupes, PME, ETI, des laboratoires de recherche et des établissements de formation. Les pouvoirs publics nationaux et locaux sont étroitement associés à cette dynamique collaborative.

Créés en 2004, les pôles de compétitivité ont vocation à soutenir l'innovation en favorisant le développement de projets collaboratifs de recherche et développement (R&D) particulièrement innovants. Ils accompagnent également le développement et la croissance des entreprises membres du pôle grâce notamment à des actions de soutien pour la mise sur le marché de nouveaux produits, services ou

Signé le 30 Juin 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 5 Juillet 2016

procédés issus des résultats des projets de recherche et développement et en aidant les entreprises impliquées à prendre une position de premier plan sur leurs marchés en France et à l'international.

Les pôles de compétitivité font l'objet d'un audit par l'Etat tous les trois ans. Ils sont actuellement dans leur troisième phase d'action 2013 – 2018 en cohérence avec la décision n°10 du Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi, l'ambition nouvelle des pôles est de se tourner davantage vers les débouchés économiques et l'emploi.

Présentation du pôle :

Le pôle de compétitivité Eurobiomed compte fin 2015, 251 adhérents dont 90 sur le territoire de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence et a labellisé près de 600 projets de R&D collaboratifs depuis 2006, dont 196 pour le département des Bouches du Rhône.

Le pôle a intégré 77 nouveaux adhérents en 2015, dont 60 issus du Territoire de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence.

La médecine personnalisée, les maladies chroniques et le vieillissement, ainsi que les maladies rares portent en eux une révolution majeure dans la prise en charge, dans les systèmes de soins, et dans les stratégies de recherche et développement publiques et privées.

Ces défis sont la priorité du pôle Eurobiomed et de ses adhérents.

Au-delà de sa mission de financement de la Recherche et Développement, Eurobiomed accompagne les entreprises dans la recherche de financement et/ou de capitalisation des entreprises à fort potentiel de croissance.

Les quatre domaines d'actions stratégiques du pôle sont les médicaments, le diagnostic médical, les dispositifs médicaux implantables et « l'e-santé » (usage des technologies de l'information et de la communication en santé).

Ces domaines stratégiques adressent des métiers en lien avec les domaines d'excellence locaux, tant au niveau académique qu'industriel :

- L'infectiologie
- L'immunologie
- La cancérologie
- Les neurosciences

Ces axes métiers croisent les secteurs thématiques prioritaires à travers le renforcement du soutien aux entreprises du secteur :

- Accentuer son action en favorisant l'innovation technologique croisée intra et extra filière
- Mettre en place des solutions d'accompagnement pour la création et le développement économique des entreprises du secteur
- Renforcer ses actions de soutien pour l'émergence technologique des innovations (preuve de concept, prototypage, fabrication, commercialisation)
- Investir de manière équilibrée dans le soutien et le développement de ces marchés
- S'appuyer sur des industriels et le corps enseignant pour adapter la formation aux potentialités du marché.

Bilan 2015 :

Les principaux éléments de bilan 2015 du pôle sont :

- Montage de projets de R&D collaboratifs : labellisation de 57 nouveaux projets de R&D dont 14 financés
- Croissance globale du chiffre d'affaires des membres (+22,1 % sur 2012-2014, +6,9 % en croissance moyenne annuelle)
- Animation de la filière : 22 événements pour 1 867 participants orientés principalement vers la dynamisation des filières « e-santé » et maladies rares, et l'accompagnement à la recherche de financements européens

- Organisation de rencontres de networking et d'événements (convention d'affaires « business meeting santé », rencontre investisseur, dispositif d'accompagnement pour l'accès au marché « Cellcomp »)
- Participation à des appels à projets internationaux afin d'accompagner ses membres vers de nouveaux marchés et filières.
- Accès pour les membres à des salons d'envergure internationale (Bio Europe à Paris et Berlin, Bio US à Philadelphie, BioPharm à Boston, Medica à Düsseldorf).

Au niveau métropolitain, Eurobiomed coordonne plus spécifiquement le cluster « Marseille Immunopôle » dédié à l'immunologie fondamentale et appliquée, créé à l'initiative notamment du Centre d'Immunologie de Marseille-Luminy (CIML) et de la société Innate Pharma, qui positionne Marseille et la Métropole comme un des centres mondiaux de l'immunologie.

Plan d'actions 2016 :

-Stratégie : le pôle souhaite en 2016 procéder à une revue de la feuille de route visant à vérifier la cohérence des actions et objectifs prévus, mesurer les écarts de performance et de résultats et éventuellement réorienter certains axes.

-Labellisation : Le volume de projet attendu en 2016 est identique à celui de 2015. On notera parmi les principaux nouveaux projets à accompagner, les appels à projets Département Hospitalo Universitaire.

-Animation : Le pôle s'investit dans l'organisation de manifestations professionnelles comme la « Semaine de l'industrie » et la « Fête de la Science ». Eurobiomed renouvelle son action et son soutien dans ses deux opérations au travers de la mise en œuvre d'actions d'animation menées à ces occasions

-Innovation et croissance des TPE PME : En 2016, le pôle souhaite engager une modification importante dans son accompagnement vers l'innovation. En effet, le constat est que les leviers innovation et croissance doivent être rapprochés afin de renforcer la croissance des TPE PME.

-Le pôle poursuivra en 2016 son implication dans la structuration du développement de Marseille Immunopôle sur le Parc Technologique et Scientifique de Marseille Luminy.

Le budget prévisionnel du pôle Eurobiomed pour 2016 s'élève à 1 073 130 euros.

**Budget Prévisionnel 2016
Gouvernance et Animation 2016
Pôle EUROBIOMED**

Intitulé des dépenses	HT	Ressources	HT
60 - Achats	21364	74 - Subventions	
604 - Etudes et prestations diverses	20000		
605 - Achats de matériels, équipements	0		
Four	1364	DIRECCTE PACA	140000
607 - Achats de marchandises	0		
61 - Services extérieurs	110538		
611 - Prestations de services	37800		
613 - Locations	42362	Conseil Régional PACA	190000
614 - Charges locatives	7986	Conseil Régional Languedoc Roussillon	110000
616 - Assurance	5797		
617 - Etudes et recherche	8593		
618 -Frais de colloques et séminaires	0		
62 - Autres services extérieurs	204001	Département	20000
621 - Personnel extérieur au service	0	<i>Conseil Général des Bouches du Rhône</i>	20000
622 - Rémunérations d'intermédiaires et hono.	34099	<i>Conseil Général des Alpes Maritimes</i>	
623 - Publicité, public., relations publiques	63000	<i>Conseil Général du Var</i>	0
625 - Déplacements, missions et réceptions	86000		0
626 - Frais postaux et frais de télécom.	11423		
627 - Services bancaires et assimilés	0	Communes	150000
628-Adhésion	9479	<i>MPM</i>	50000
64 - Charges de personnel	512773	<i>CPA</i>	10000
641 - Rémunérations de personnel	348686	<i>Nîmes Métropole</i>	20000
645 - Charges sociales	164087	<i>TPM</i>	10000
647 - Autres charges sociales		<i>Montpellier Méditerranée</i>	40000
65 - Autres charges de gestion courante	0	<i>NCA</i>	20000
66- Charges financières	0	Total des financements publics	610000
661 - Charges d'intérêts		Autofinancement	238677
		Participation des PME	0
68 - Dotations		Sponsoring	32830
aux amortissements et aux provisions	0	Cotisations	93098
681 - Dotations aux amortissements et aux provisions		Autres fonds propres	0
		Projets	112749
Emplois des contributions en nature		Contributions en nature	
Bénévolat	224453	Valorisation du bénévolat	
Locaux et matériels		Dons en nature	224453
Prestations		Prestations	
Total dépenses	1073130	Total ressources	1073130

Selon le vœu formé par le Conseil de Territoire de Marseille Provence, il est proposé au Bureau de la Métropole d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 50 000 euros au pôle de compétitivité Eurobiomed et d'approuver la convention y afférente.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,

Signé le 30 Juin 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 5 Juillet 2016

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n°2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération HN009-11/16/CC du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil au Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence
- Le vœu formé par le Conseil de Territoire de Marseille Provence

Où le rapport ci-dessus,

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,
Considérant**

- L'intérêt de soutenir le développement du Pôle de compétitivité Eurobiomed.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention d'un montant de 50 000 euros au Pôle de Compétitivité Eurobiomed.

Article 2 :

Est approuvée la convention financière, ci-annexée relative à l'attribution d'une subvention au Pôle de Compétitivité Eurobiomed.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2016 de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence sous-politique B 330 – chapitre 65 – nature 6574.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président délégué
Territoire numérique et Innovation
technologique

Gérard BRAMOULLE